

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 06 MARS 2024

PRESENTS: SAVOIE.H-ZARAGOZA.N-RIVIERE.E-SOULERE.A- ALQUIE D - LESBARRERES.F-MINCHELLA.D -PRISSE. S— KUSTRE-CRAMPE. C — COURTADE F – CAUSSIEU P

ABSENTS EXCUSÉS : SOUBIROUS JB (procuration à Causieu P) ; BRUGUERA M (procuration à Zaragoza .N)

ABSENTS: VERGEZ .O

Secrétaire de séance: Prissé. S

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le compte rendu du Conseil Municipal du lundi 19 Février 2024.

VOTE : 1 CONTRE (Minchella.D) –1 ABSTENTION (Courtade .F) – 10 POUR

2. Publicité des actes

Madame le Maire informe que la publicité des actes par voie électronique devient la règle pour toutes les collectivités sauf dans les communes de moins de 3 500 habitants qui peuvent choisir, par délibération, de recourir à l’affichage ou à la publication sous forme papier. En l’espèce, la commune de Gavarnie-Gèdre peut opter pour la publication électronique, mais aussi choisir de recourir à l’affichage ou la publication sous forme papier au moyen d’une délibération valable pour la durée du mandat. Ce choix peut être modifié à tout moment.

Elle rappelle qu’actuellement la publicité des actes se fait par affichage.

Il est proposé au conseil municipal de conserver le mode actuel par souci d’efficacité et donc d’opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 12 POUR

3. Rapport de la CLECT : subvention foire de la Saint-Michel

Monsieur le Maire délégué présente le rapport de la CLECT réunie le 19 juillet 2023 et dont l’objet était la restitution de la subvention accordée chaque année par la CCPVG pour la fête de la Saint Michel de Luz-Saint-Sauveur. Il rappelle que la Commune de Gavarnie-Gèdre n’appartenait pas à la CCPT et donc, cette restitution n’impacte par ses attributions de compensation.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l’approbation du rapport de la CLECT. Ce rapport porte sur l’évaluation des charges à restituer aux 14 communes de l’ex-Communauté de communes du Pays Toy dans le cadre de la restitution de la subvention pour la fête de la Saint-Michel qui bénéficiait d’une subvention de la part de la Communauté de communes du Pays Toy. La CLECT propose de retenir un montant de 29 000 € à restituer aux 14 communes par revalorisation de leurs attributions de compensation. Il est également proposé que cette somme soit restituée à la seule commune de Luz-Saint-Sauveur, sous réserve de délibérations concordantes des 14 conseils municipaux.

VOTE : CONTRE – ABSTENTION – 12 POUR

Arrivée à 21h19 de ALQUIE.D

4. Maitrise d'œuvre rénovation bâtiments communaux : attribution du marché

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé en séance du 22 décembre 2023 de lancer la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour la rénovation de l'ancienne poste de Gèdre et de l'Hôtel des Pyrénées.

En date du 16 janvier 2024 et conformément au code de la commande publique une consultation a été publiée sur la plateforme de la dépêche du midi et au BOAMP. Au 02 février 2024, date limite de réponse, 7 offres conformes ont été reçues et analysées par la Commission d'Appel d'Offre conformément au règlement de consultation.

En réunion du 6 février 2024 la Commission d'Appel d'Offre a décidé de lancer une négociation avec les 7 candidats. Celle-ci a eu lieu entre le 14 février 2024 et le 20 février 2024 et a pu être analysée.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offre, dument réunie le 26 février 2024, a établi le classement suivant (avec pondération : note financière 60 % et note technique 40 %) :

- 1 POZADA architecte (note finale 91.43)
- 2 Pierre MARSAN (note finale 85)
- 3 WS Architecte (note finale 84.93)
- 4 PERETTO et PERETTO (note finale 84.9)
- 5 ATELIER 2 A (note finale 82.88)
- 6 EURL ESTANGOY (note finale 79.98)
- 7 Atelier Gil Architecture (note finale 75.75)

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de retenir l'offre de POZADA architecte pour un montant qui s'élève à 66 800 € HT.

VOTE : 3 CONTRE (Minchella, Soubirous, Caussieu) – 1 ABSTENTION (Prissé) – 9 POUR

5. Maitrise d'œuvre ingénierie pour travaux sur les remontées mécaniques du domaine skiable de Gavarnie-Gèdre : attribution du marché

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé en séance du 7 décembre 2023 de lancer la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le programme d'actions sur le domaine des Espézières.

En date du 18 décembre 2023 et conformément au code de la commande publique une consultation a été publiée sur la plateforme de la dépêche du midi et au BOAMP. Au 15 janvier 2024, date limite de réponse, 3 offres conformes ont été reçues et analysées par la Commission d'Appel d'Offre conformément au règlement de consultation : DCSA, MTC et TIM/MDP.

En réunion du 6 février 2024 la Commission d'Appel d'Offre a décidé de lancer une négociation avec les 3 candidats. Celle-ci a eu lieu entre le 7 février 2024 et le 22 février 2024 et a pu être analysée.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offre, dument réunie le 26 février 2024, a établi le classement suivant (note technique 50% ; délai 20% ; prix 30%) :

- 1- TIM/MDP avec une note de 9,875
- 2- MTC avec une note de 9,28
- 3- DCSA avec une note de 8,18

Le montant de l'offre de TIM / MDP après négociations est de 92 250 € HT dont 40 475 € de tranche ferme pour étude de faisabilité et analyse financière.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de valider cette proposition de la Commission d'Appel d'Offre.

VOTE : 5 CONTRE (Caussieu , Kustre, Minchella, Soubirous, Prissé) – 1 ABSTENTION (Courtade) – 7 POUR

6. Compte de gestion 2023 et comptes administratifs 2023

Cf. tableaux en annexe

Madame le Maire ne prend pas part aux votes.

Monsieur le Maire délégué présente les comptes administratifs des budgets annexes ainsi que le budget principal.

a) Desman

VOTE : CONTRE – 1 ABSTENTION (Minchella) – 11 POUR

b) Assainissement

VOTE : CONTRE – 1 ABSTENTION (Minchella) – 11 POUR

c) Eau

VOTE : 1 CONTRE (Caussieu) – 1 ABSTENTION – 10 POUR

d) Station

VOTE : 3 CONTRE (Caussieu, Soubirous, Minchella) – ABSTENTION – 9 POUR

e) Principal

VOTE : 2 CONTRE (Minchella, Caussieu) – ABSTENTION – 10 POUR

7. Divers :

- **Station de ski** : Prolongation des dates d'ouverture jusqu'au lundi 1^{er} Avril (selon les conditions d'enneigement) ; le Samedi 23 Mars sera un jour de privatisation du domaine de ski cependant le domaine sera accessible aux détenteurs de la carte saison.
- **Concernant les horodateurs** : Une discussion est amorcée sur l'intérêt de ne pas les enlever l'hiver. Il est noté que ce mois de Février le bénéfice a été de 5000 euros
- **Journée du 19 Mai pour le passage de la flamme** : Une présentation est faite par Soulère .A sur le contenu de la demi-journée (course énigme pour les enfants avec arrivée sur le lieu de la Prade, puis retour au village pour découvrir la flamme mémoire qui précèdera une soirée apéritif-grillades animé par la Toy musique et s'achèvera par un spectacle de feu)
Une réunion avec les associations locales sera organisée pour établir leur participation à cet évènement, le bénéfice leur en reviendra.
- **Association Montagne- Culture- Avenir** : Une réunion doit se tenir en Mairie (3 avril à 16h) afin d'évoquer la mise en place de la fête de la fenaison à Héas cet été mais aussi pour évoquer l'avenir de cette association en manque d'adhérents (4 sur la commune).
La présidente Laporte Lise lors de sa dernière assemblée générale a questionné l'assemblée sur la pertinence de poursuivre dans ces conditions et se donne jusqu'à fin Août pour préparer une transition.

Séance levée à 00h25